

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de GENEVREUILLE

Document graphique
Commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.7

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse: A. Passage Jules Diderot - 70000 VESOUL
Tél: 03.84.75.84.47 Fax: 03.84.75.31.89
initia@adorange.fr
Agence de Besançon
Tél: 03.81.63.03.29 - initia@adorange.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

▭ Exploitations agricoles.

① Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

▨ Canalisations de transport d'hydrocarbure liquide et zones de danger.

▨ Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).

● Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et i), L.151-19 et L.151-23

▭ Cours d'eau, plans d'eau.

▨ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
7.2	Déviations RN19	Etat	50 816

